



Comité syndical

DU 13 OCTOBRE 2025

COMPTE RENDU

COMPTE RENDU DU COMITE DU 11 FEVRIER 2025

Nombre de membres

Composant le Comité syndical : 22 titulaires et 22 suppléants en exercice

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Comité syndical : 22 titulaires et 22 suppléants en exercice

Le Comité syndical du Syndicat Mixte des Réseaux d'Energie Calorifique, légalement convoqué par son Président le 6 octobre 2025, s'est rassemblé au siège de Plaine Commune le 13 octobre 2025 à 12h00 sous la présidence de M. MONNET Laurent,

Secrétaire : Monsieur ALI KHODJA Abdelhak

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

- Membres titulaires :

Monsieur MONNET Laurent, Président, Monsieur CHIBANE Kader , Monsieur POUX Gilles, Monsieur LE BRIS Pascal, Madame CLARIN Marie-Line, Monsieur ZEGGAR Abdelkarim, Monsieur ALI KHODJA Abdelhak, Madame PONTIER Eugénie, Monsieur MORTADA Abel, Monsieur LESCURIER Eric, Monsieur BORIE Hervé, Monsieur BOURQUIN Jean-Marc

- Membres suppléants :

Monsieur PIERCY Christophe, représentant de Monsieur MOKRANE Antoine, Madame BOSQUILLON Sophie représentante de Madame DELBOSQ Séverine, Monsieur ALLALI Mourad, représentant de Monsieur DELACROIX Adrien, Monsieur TRIGORY Christian, représentant de Monsieur ROUGIER Olivier (Monsieur LEROY Hervé ne prend pas part au vote, la déléguée titulaire étant présente)

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur MOKRANE Antoine, Monsieur MEURA Benjamin, Monsieur RASTOCLE Didier, Madame DELBOSQ Séverine, Monsieur DEFREL Mathieu, Madame BOUZIDI Zakia, Monsieur PEPOSI Patrick, Monsieur DELACROIX Adrien, Monsieur ROUGIER Olivier, Monsieur HANOTIN Mathieu

Préalablement à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Comité procède à l'élection de son secrétaire de séance.

Monsieur ALI KHODJA Abdelhak est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Comité (article L. 2121-15 du CGCT).

- approuve le PV du Comité du 06 juin 2025 ;
- prend acte du compte-rendu des activités du Président.

DELIBERATION N°1A INSTALLATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrage exprimés : 17

Votes : Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Prend acte de l'installation de Monsieur Abdelhak ALI KHODJA en tant que délégué titulaire et de Monsieur Jean-Noël François MICHE en tant que délégué suppléant de la Ville de Stains.

DELIBERATION N°1B
DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES SUITE AU
DEVELOPPEMENT DES RESEAUX

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

La commune de Villetaneuse est invitée à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2026,

DELIBERATION N°2A
TRANSFERT RESULTAT BUDGET PRINCIPAL APRES CLOTURE
DU BUDGET ANNEXE « ABONNES LA COURNEUVE » AU «
RESEAU DE CHALEUR LA COURNEUVE » – BUDGET
PRINCIPAL

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Approuve le transfert des Résultats issus de la clôture du Budget Annexe « Abonnés La Courneuve » vers le Budget Annexe « Réseau de Chaleur La Courneuve »:

- Section Fonctionnement 7 320 707,24 € par une écriture au 678, crédit à prévoir au Budget Supplémentaire 2025,
- Section Investissement 656 319,34 € par une écriture au 1 068, crédit à prévoir au Budget Supplémentaire 2025.

DELIBERATION N°2B
TRANSFERT RESULTAT BUDGET PRINCIPAL APRES CLOTURE
DU BUDGET ANNEXE « ABONNES LA COURNEUVE » AU «
RESEAU DE CHALEUR LA COURNEUVE » – BUDGET RESEAU
CHALEUR LA COURNEUVE

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Approuve le transfert des Résultats issus de la clôture du Budget Annexe « Abonnés La Courneuve » Du Budget Principal vers le Budget Annexe « Réseau de Chaleur La Courneuve » :

- Section Fonctionnement 7 320 707,24 € par une écriture au 778, crédit à prévoir au Budget Supplémentaire 2025,
- Section Investissement 656 319,34 € par une écriture au 1 068, crédit à prévoir au Budget Supplémentaire 2025.

DELIBERATION N°3A

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1

Vote l'affectation des résultats de l'exercice 2024 comme suit :

- 9 201 877,21 € : Résultat de fonctionnement reporté (R002)
- 728 501,47 € : Solde d'exécution reporté (R001)

ARTICLE 2

Vote par chapitre le Budget Supplémentaire 2025 au Budget principal, selon le document joint à la présente délibération, faisant apparaître les totaux suivants par section et après inscription de nouveaux crédits pour 2025 :

BS	Recettes		Dépenses	
Fonctionnement	002	7 320 707,24 €	67	7 320 707,24 €
Investissement	001	656 319,34 €	10	656 319,34 €
			20	5 000,00
Total		7 977 026,58 €		7 982 026.58 €

DELIBERATION N°3B
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET
SUPPLEMENTAIRE 2025 – BUDGET ANNEXE « RESEAU DE
CHALEUR LA COURNEUVE

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1

Approuve la reprise des résultats du budget annexe Réseau de chaleur de La Courneuve comme suit :

- 219 865,96 € – Article D002 : Résultat déficitaire reporté
- 1 420 097,28 € – Article R001 : Résultat excédentaire reporté

ARTICLE 2

Vote par chapitre le Budget Supplémentaire 2025 – Budget annexe « Réseau de chaleur La Courneuve » intégrant les résultats de l'exercice antérieur :

BS	Recettes		Dépenses	
Fonctionnement	002	(-) 6 177 257,91 €	002	219 865,96 €
	778	7 320 707,24 €	66	30 000,00 €
Investissement	001	(-) 656 319,35 €	10	800 000,00 €
	10	(-) 267 264,03 €		
Total		219 865,95 €		1 049 865,96 €

DELIBERATION N°3C
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET
SUPPLEMENTAIRE 2025 BUDGET ANNEXE « RESEAU SAINT-
DENIS »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1

Vote l'affectation du résultat de l'exercice antérieur comme suit :

- 117 130,78 € : Résultat de fonctionnement reporté (D002)
- 560 666,97 € : Solde d'exécution reporté (D001)

ARTICLE 2

Vote par chapitre le Budget Supplémentaire 2025 – Budget annexe « Réseau Saint-Denis » comme suit :

BS	Recettes		Dépenses	
Fonctionnement	77	+ 500 000,00 €	011	+ 560 000,00 €
Investissement	13	(-) 1 906 921,00 €	21	+ 250 000,00 €
	16	+ 1 666 921,00 €	27	(-) 500 000,00 €
Total		260 000,00 €		310 000,00 €

DELIBERATION N°3D
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 –
BUDGET ANNEXE « ZAC CANAL »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Vote l'affectation du résultat de l'exercice antérieur comme suit :

0 € résultat de fonctionnement reporté (dépenses de fonctionnement D002)

DELIBERATION N°3E

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 – BUDGET ANNEXE « RESEAU NORD »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1

Approuve la reprise des résultats du budget annexe Réseau Nord comme suit :

- 268 228,13 € – Article R002 : Résultat excédentaire reporté
- 8 170 881,21 € – Article R001 : Résultat excédentaire reporté

ARTICLE 2

Vote par chapitre le Budget Supplémentaire 2025 – Budget annexe « Réseau Nord » intégrant les résultats de l'exercice antérieur :

BS	Recettes		Dépenses	
Fonctionnement	70	500 000,00 €	011	110 000,00 €
			66	750 000,00 €
			67	100 000,00 €
Investissement			20	10 000,00 €
Total		500 000,00 €		970 000,00 €

DELIBERATION N°4A
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU
MARCHE PUBLIC 2023-39 RELATIF AUX EQUIPEMENTS DE LA
CENTRALE GEOTHERMIQUE A VILLETANEUSE CONCLU AVEC
LA SOCIETE CARRIER FRANCE SCS - LOT N°3 : POMPES À
CHALEUR

COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1

Adopte les termes et conditions de l'avenant n°1 au marché 2023-39 avec la Société CARRIER France SCS dont l'adresse est située au 16 avenue Carnot - 91 300 MASSY, relatif aux équipements de la centrale géothermique à Villetaneuse- Lot n°3 : Pompes à chaleur pour la fourniture et mise en service des pompes à chaleurs destinées à la centrale thermique de Villetaneuse pour un montant de 72 404,00 € HT.

ARTICLE 2

Autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché 2023-39 avec la Société CARRIER France SCS relatif aux équipements de la centrale géothermique à Villetaneuse - Lot n°3 - Pompes à chaleur et tout acte y afférent.

DELIBERATION N°4B
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 AU
MARCHE PUBLIC 2023-40 RELATIF AUX EQUIPEMENTS DE LA
CENTRALE GEOTHERMIQUE A VILLETANEUSE CONCLU AVEC
LA SOCIETE AULNAYSIEENNE DE CHAUFFE (SADC) - LOT N°4 :
HYDRAULIQUE

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1

Adopte les termes et conditions de l'avenant n°2 au marché 2023-40 avec la Société Aulnaysienne de Chauffage dont le siège est situé au 21 allée du Closeau -ZI les Richardets- 93 160 Noisy-Le-Grand relatif aux équipements de la centrale géothermique à Villetaneuse- Lot n°4 : Hydraulique pour un montant de 24 495,00 € HT.

ARTICLE 2

Autorise le Président à signer l'avenant n°2 au marché 2023-40 avec la Société Aulnaysienne de Chauffage relatif aux Equipements de la centrale géothermique à Villetaneuse Lot n°4-Hydraulique et tout acte y afférent.

DELIBERATION N°4C
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°3 AU
MARCHE PUBLIC 2023-41 RELATIF AUX EQUIPEMENTS DE LA
CENTRALE GEOTHERMIQUE A VILLETANEUSE CONCLU AVEC
LA SOCIETE INEO INDUSTRIE ET SERVICES IDF - LOT N°5 :
ÉLECTRIQUE

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1

Adopte les termes et conditions de l'avenant n°3 au marché 2023-41 avec la Société INEO INDUSTRIE ET SERVICES IDF dont l'adresse est située au 46-48 avenue Kléber – Bâtiment COURLIS 1 - 92700 COLOMBES, relatif aux équipements de la centrale géothermique à Villetaneuse- Lot n°5 : Électrique pour la fourniture et mise en service des installations Électriques de la centrale thermique de Villetaneuse pour un montant de 15 621,98 € HT.

ARTICLE 2

Autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché 2023-39 avec la Société INEO INDUSTRIE ET SERVICES IDF relatif aux Équipements de la centrale géothermique à Villetaneuse - lot n°5 - Électrique et tout acte y afférent.

DELIBERATION N°5
**RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DE LA DELEGATION DU SERVICE
PUBLIC DU SMIREC**

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Prend acte du rapport d'activités 2024 du délégataire du service public de production et de distribution de chaleur.

DELIBERATION N°6

RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DU SMIREC

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1

Prend acte du rapport d'activités 2024 du SMIREC.

ARTICLE 2

Dit qu'il sera notifié aux Maires des communes de La Courneuve, de la commune nouvelle de Saint-Denis, Stains, L'Ile-Saint-Denis, Aubervilliers, Epinay-Sur-Seine et Villetaneuse ainsi qu'aux Présidents des OPH de Plaine Commune Habitat, de Seine-Saint-Denis-Habitat et de l'EPT Plaine Commune.

DELIBERATION N°7

REMBOURSEMENT DES DEPENSES ENGAGEES PAR LES AGENTS

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

ARTICLE 1

Le remboursement de tous les frais réellement engagés par les agents pour l'achat de matériels et équipements dans le cadre de leurs missions à la demande de leur hiérarchie et sur présentation des pièces justificatives et dans la limite du plafond fixé à 1000 € par an.

ARTICLE 2

Cette délibération est applicable à tous les agents employés par le Syndicat.

ARTICLE 3

La dépense est inscrite au Budget Principal, au Budget Annexe Réseau de chaleur La Courneuve, au Budget Annexe Réseau Nord, Chapitre 012, Compte 648.